

République Française - Département du Gard

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents : COMTE -- GUILLEMET - HLYWA - RIOS - GRAVEZAT - BELLAGAMBA - MALACHANNE - ROUDIERE - ALLARD.CROUZET - BERARD DE MALAVAS - CORNUT - ENJOLRAS.LECLERC - FRANCE - GUIN - GUY - MEJEAN - MERLE C. - SINET - MERLE T.

Procurations : DEL CONFETTO a donné procuration à MERLE C
GAUFFROY a donné procuration à GUY Lysiane
JULLIE a donné procuration à ALLARD.CROUZET
MEJEAN a donné procuration à GUIN

Mme Hlywa est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Assainissement Collectif – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

Vu l'article D 2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, adopté par l'établissement de coopération intercommunale auquel ma commune adhère,

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif présenté par le Maire et joint à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le Maire, Daniel VERDELHAN

